

**ASSOCIATION AFRICAINE DES HAUTES
JURIDICTIONS FRANCOPHONES (AA-HJF)**

**DISCOURS DE MONSIEUR VICTOR DASSI ADOSSOU,
PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DU BENIN, PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AA-HJF, A L'OUVERTURE
DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE KINSHASA**

Kinshasa, le 18 décembre 2024

**Madame la Directrice de cabinet, représentant son excellence
Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Commandant suprême des Forces armées.**

Après N'Djamena au Tchad en 2008, l'Afrique centrale accueille pour la deuxième fois de son histoire, les assises statutaires des hautes Juridictions africaines ayant en partage l'usage du français.

Nous sommes particulièrement heureux de nous réunir ici à Kinshasa, capitale emblématique d'un pays si chargé d'histoire, porteur des symboles forts de la lutte acharnée des peuples africains pour leur émancipation, de leur quête de liberté et de justice, de leurs aspirations à l'auto-détermination, à l'indépendance, accrochés aux valeurs qui sont les leurs et qu'ils souhaitent partager avec le reste de l'humanité.

Nous sommes fiers de tenir ici sur la terre de Patrice Emery Lumumba les 20^{èmes} assises statutaires de notre réseau dont l'objectif fondamental est de contribuer plus efficacement au renforcement du droit et de la sécurité juridique et judiciaire en Afrique en vue de la promotion et de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.

Le président de la République démocratique du Congo, Chef de l'Etat, Commandant suprême des Forces armées a, non seulement autorisé que se tiennent dans son pays, les présentes assises, mais également mis à notre disposition, d'impressionnants moyens tant matériels que financiers nécessaires à la réussite de nos travaux.

Et votre présence ici ce matin à nos côtés, Madame la Représentante du Chef de l'Etat, adjoint chargé des questions juridiques, pour présider la cérémonie solennelle d'ouverture des travaux qui se tient en ces instants, nous honore à plus d'un titre et nous rassure du soutien moral et de l'intérêt particulier que son Excellence Monsieur le Président de la République porte à nos travaux.

Au-delà de la solennité qu'elle traduit, elle illustre également avec éclat, l'attention que vous-même, Madame la Représentante du Chef de l'Etat et tout votre Gouvernement, portez aux enjeux et défis fondamentaux de la justice, tels la démocratie, l'Etat de droit, le développement et la paix. Ces enjeux et défis appellent à une

adhésion profonde à la coopération régionale et internationale à même de favoriser l'intégration juridique et judiciaire de nos Etats.

Aucune institution ne pourra en effet, à elle seule, relever tous les défis de cette Afrique nouvelle, où l'exigence de liberté, de justice et d'Etat de droit se dresse au-dessus de toute transaction.

C'est tout aussi émerveillé que porté par un élan irrésistible de gratitude, je vous prie très respectueusement, Madame la Représentante du Chef de l'Etat, de bien vouloir transmettre, au nom de notre Association et en mon nom personnel, à son Excellence, monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, toute notre profonde reconnaissance.

A vous-même, Madame la Représentante du Chef de l'Etat, qui nous faites l'honneur de votre présence à cette cérémonie, je voudrais adresser les sincères et chaleureux remerciements des chefs des hautes Juridictions membres de notre Association.

- **Madame la représentante du Chef de l'Etat,**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Monsieur le Président du Sénat,**
- **Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle,**

- **Monsieur le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie,**
- **Monsieur le Secrétaire Général de l'AHJUCAF,**
- **Mesdames et messieurs les Présidents et représentants des hautes Juridictions africaines ici réunies,**
- **Messieurs les anciens présidents du Bureau du Conseil d'Administration de l'AA-HJF,**
- **Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,**
- **Mesdames et messieurs les juges des hautes Juridictions,**
- **Madame et messieurs les membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature,**
- **Madame et Messieurs les Présidents des institutions d'appui à la Démocratie,**
- **Mesdames et messieurs les anciens Présidents des institutions de la République Démocratique du Congo,**
- **Mesdames et messieurs les membres du Corps diplomatique et représentants des organisations internationales,**
- **Mesdames et messieurs les experts et universitaires,**

- **Mesdames et messieurs les membres de la famille judiciaire,**
- **Monsieur le Gouverneur de la ville de Kinshasa,**
- **Monsieur le Bourgmestre de la Commune de la Gombe,**
- **Distinguées personnalités ici présentes,**
- **Mesdames et messieurs,**

Je voudrais vous dire combien nous sommes heureux de vous voir toutes et tous, ici à Kinshasa, dans cette splendide salle de conférence de Hilton Hôtel, honorés que vous ayez accepté de rehausser par votre présence, la présente cérémonie d'ouverture solennelle des travaux du colloque international que nous organisons à l'occasion des 20^{èmes} assises statutaires de notre réseau institutionnel, l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones.

Aussi voudrais-je vous souhaiter à chacun et à tous la chaleureuse bienvenue en ces lieux.

Votre présence à Kinshasa, mesdames et messieurs membres des délégations étrangères, en dépit des nombreuses et intenses activités de cette fin d'année, est l'expression vivante et renouvelée de votre volonté inébranlable de travailler à l'édification de sociétés en marche résolues vers la primauté du

droit et de la justice et de votre ferme attachement au dialogue des juges des hautes Juridictions.

Nous vivons une époque où l'idée même de démocratie est mise à l'épreuve partout dans le monde. En Afrique francophone, ce défi prend une dimension particulière. La démocratie, souvent perçue comme une promesse d'inclusion et de justice est en proie à des crises multiples et multiformes dans sa mise en œuvre au quotidien : instrumentalisation des institutions de la République y compris la justice, révisions déconsolidantes des Constitutions, crises électorales, dérives autoritaires, inégalités persistantes et méfiance croissante des citoyens envers leurs institutions, etc.

Madame la représentante du Chef de l'Etat ;

Mesdames et messieurs ;

Permettez-moi, avant d'aller plus loin dans mes propos, d'adresser également nos remerciements à l'**Organisation internationale de la Francophonie**, notre fidèle alliée, qui, dans son œuvre de promotion, de construction et de consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ne ménage aucun effort pour nous apporter son accompagnement technique et financier, depuis la création de notre espace de coopération juridique et judiciaire, le 10 novembre 1998 à Cotonou au Bénin.

En ces circonstances si empreintes de solennité, je voudrais me réjouir de la convergence des points de vue de nos deux institutions sur les grands sujets, les questions existentielles de l'Etat de droit.

La création d'un observatoire pour l'indépendance de la justice sur laquelle l'institution francophone conduit actuellement des études, reste un projet phare au nombre des ambitions que nourrit l'AA-HJF.

Monsieur le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), je vous prie de bien vouloir transmettre à la Secrétaire générale, **Madame Louise MUSHIKIWABO**, nos chaleureux remerciements et nos sentiments de réelle satisfaction.

Madame la représentante du Chef de l'Etat,

Mesdames et messieurs,

Je voudrais à présent m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'exprimer notre infinie gratitude à **monsieur Dieudonné KAMULETA BADIBANGA, Président de la Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo** qui aura travaillé avec acharnement à rendre effective la tenue des présentes assises.

Monsieur le Président et cher ami, je reste très sensible à votre engagement au service de notre Association, à votre investissement personnel dans les préparatifs de nos assises. Nous sommes émus par l'hospitalité authentiquement africaine que vous nous offrez.

Je vous prie de recevoir par ma voix les vifs remerciements de tous vos homologues, chefs des hautes Juridictions membres de notre Association, remerciements que Moulouba de circonstance, je voudrais exprimer "TUASA KIDILA, TUASA KIDILA WA BOU NIN..."

A tous vos collaborateurs qui ont déployé à vos côtés les efforts nécessaires pour la bonne tenue de nos travaux, je voudrais dire nos vives félicitations.

Mesdames et messieurs,

A partir de la fin des années 1980, les États africains de l'espace francophone ont fait le choix de régime de démocratie pluraliste et d'État de droit. A la faveur de cette évolution majeure, la justice est élevée au rang de pilier de l'équilibre institutionnel et de la garantie des libertés fondamentales dans nos pays. Ce repositionnement a favorisé l'érection d'un pouvoir juridictionnel constitué des Cours ou Conseils Constitutionnels, les Cours ou Conseils d'État, des Cours suprêmes ou de cassation, des Cours des comptes, et des juridictions communautaires, en charge du contrôle et de la sanction de l'exercice

du pouvoir d'Etat dont les compétences d'attribution et les prérogatives ont été considérablement élargies ou renforcées.

Dans ce contexte, la justice se présente désormais comme une clé de voûte, un mécanisme essentiel pour protéger les droits, arbitrer les conflits et maintenir l'équilibre des pouvoirs. Comme le soulignait si bien **Albert Camus**, « **Une société fondée sur le mépris du droit ne peut se fonder que sur la violence** ».

Mais plus de trois décennies plus tard, quel bilan pouvons-nous tirer de cette justice érigée en pilier de nos démocraties ?

Les institutions juridictionnelles ont-elles su jouer leur rôle de gardiennes de l'État de droit ?

La justice est-elle véritablement perçue comme un rempart contre l'arbitraire ou, au contraire, souffre-t-elle d'un déficit de légitimité ?

Les juridictions africaines francophones réussissent-elles à offrir un accès équitable à la justice pour tous ?

Peuvent-elles encore se positionner en arbitres impartiaux lorsqu'elles sont perçues à tort ou à raison comme instrumentalisées par des intérêts politiques ?

Devant les lots de difficultés de tout genre, quels sont les plots que nos juridictions arrivent à poser pour préserver l'Etat de droit et la démocratie et garantir les droits des citoyens consacrés par les Constitutions ?

Devant la confusion dans laquelle le droit se retrouve parfois, parce que malmené, quelles sont les infusions du pouvoir juridictionnel pour panser les déchirures et penser des voies plus sereines ?

Dans la liturgie de l'Etat, quel culte nos juridictions vouent-elles au droit et aux institutions démocratiques ?

Mesdames et messieurs,

C'est précisément pour réfléchir à ces enjeux que ce colloque, dont le thème porte sur le bilan de la contribution de la justice au renforcement de la démocratie en Afrique francophone, a été conçu et s'organise autour de la problématique de la justice en tant qu'institution chargée d'assurer la primauté du droit en vue de la consolidation de la démocratie, de la paix et de l'Etat de droit en Afrique. Il constitue pour notre Association, un moment précieux car, le but ultime de l'AA-HJF, c'est bien d'œuvrer inlassablement à la promotion du rôle des hautes Juridictions membres dans l'harmonisation et l'uniformisation du droit

au sein des Etats afin de garantir la sécurité juridique et judiciaire, indispensables au développement socio-économique de nos Etats.

Elle apporte ainsi sa contribution aux efforts de nos pays en vue d'ériger la justice en pilier solide et incontournable de la démocratie. La pertinence de l'initiative de ce colloque, qui vient en prolongement de nos réflexions menées à Lomé au Togo en 2022 et à Conakry en Guinée en 2023 respectivement sur les révisions constitutionnelles et le droit transitoire en Afrique, apparaît dès lors d'autant plus évidente dans le contexte actuel.

En effet, l'Afrique francophone traverse une période de profondes mutations. Si des élections pluralistes se tiennent désormais dans la quasi-totalité de nos pays, celles-ci sont souvent accompagnées de crises post-électorales qui fragilisent la stabilité politique et sociale. Bien que nos Constitutions consacrent les droits fondamentaux, leur mise en œuvre demeure parfois hésitante, laissant subsister un écart significatif entre les principes énoncés et les réalités vécues.

Dans bien de nos Etats, l'indépendance des juridictions demeure fragile face à diverses pressions qui compromettent leur rôle de gardiennes impartiales des lois. Elles sont par ailleurs confrontées à des défis structurels, tels que des ressources limitées, une lenteur

prononcée des procédures, ou encore des inégalités d'accès à la justice.

En outre, bien que les cours et tribunaux rendent des décisions visant à renforcer la confiance dans l'État de droit, ces institutions peinent encore à convaincre pleinement les citoyens de leur impartialité et de leur efficacité.

Dès lors, nous devons nous poser cette question centrale : **La justice est-elle le bouclier de la démocratie ou son talon d'Achille ?**

Madame la représentante du Chef de l'Etat,

Mesdames et messieurs,

Il ne s'agit pas ici d'une simple réflexion académique mais plutôt d'un bilan critique et engagé, car nous savons tous que l'avenir démocratique de nos nations dépend largement de la solidité de nos institutions judiciaires.

Les citoyens attendent de la justice qu'elle soit impartiale, rapide et accessible. Ils espèrent qu'elle protège leurs droits, qu'elle tranche les litiges avec équité et qu'elle joue un rôle actif dans la défense des principes démocratiques. Il est clair qu'il ne peut exister, ni démocratie, ni Etat de droit sans justice. Et sans démocratie, sans Etat de droit,

développement et paix ne seraient que chimère ou utopie, des mots creux, vides de sens et de tout contenu.

La justice établit donc le pont entre d'une part démocratie et Etat de droit, et d'autre part, développement et paix. Elle doit dès lors servir, et être justice-service ; service du droit, de la démocratie, de l'Etat de droit, du développement et de la paix. Mais si elle ne sert plus, elle risque fortement de cesser d'être justice-ser-vice, pour devenir justice-vice, vice pour les citoyens, vice pour nos Etats.

Mesdames et messieurs,

Nous le voyons bien. Les défis sont nombreux et colossaux. Ce colloque est une invitation à l'action. Nous avons l'opportunité, en partageant nos expériences et nos idées, de tracer une feuille de route pour une justice plus efficace et une démocratie plus inclusive.

Je voudrais saluer en ces instants la présence à ce colloque d'une délégation de la Cour de cassation du Maroc qui n'est pas encore membre de notre Association et dont les membres partageront assurément avec nous au cours de nos échanges, l'originale et riche expérience d'édification dans ce pays d'un pouvoir judiciaire fort et véritablement indépendant.

Souvenons-nous de cette vérité forte : **la justice et la démocratie sont les deux faces indissociables d'une même médaille.** Lorsque l'une faiblit, c'est l'équilibre de toute la société qui chancelle. Mais lorsque l'une soutient et fortifie l'autre, elles s'unissent pour former un rempart invincible contre les assauts de l'arbitraire et de l'injustice.

Pour le bien de toutes, de tous et des institutions dans notre espace juridique et judiciaire, la justice doit être forte car la justice sans la force, comme l'a dit Blaise Pascal, est impuissante, la force sans la justice est tyrannique, de sorte qu'il faut mettre la justice et la force ensemble pour que ce qui est juste soit fort, ou que ce qui est fort soit juste.

Mesdames et messieurs les participants,

Je ne saurais mettre un terme à mes propos sans réitérer nos profonds remerciements au **Président de la République, à la Première Ministre, à tout le Gouvernement et à l'ensemble du peuple congolais,** remerciements que je voudrais exprimer en ces autres locutions francophones, lingala, Swahili et kikongo, "**MELESI, AKSANTI et MATONDO**".

A vous toutes et tous, chers participants au présent colloque,

je voudrais renouveler nos sentiments de profonde reconnaissance et de gratitude infinie pour votre présence, votre implication et vos contributions, que je sais déjà, enrichissantes.

Je formule le vœu que ce colloque soit un temps fort de réflexion, de dialogue sincère et d'engagement résolu en faveur d'un avenir où justice et démocratie s'entrelacent harmonieusement, au service de nos peuples et de leur aspiration légitime à une meilleure gouvernance de nos Etats.

Puisse l'histoire de ce grand et beau pays, la République démocratique du Congo qui a donné à l'Afrique combattante de grands hommes, Patrice Emery Lumumba, **Mobutu Sésé SEKO**, **Etienne TSHISEKEDI**, **Laurent-Désiré KABILA**, **Joseph KABILA** et **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, *puisse le fleuve Congo, cinquième du monde par sa longueur, nous inspirer dans la quête de ce nouvel horizon !*

Vive la démocratie !

Vive l'Etat de droit !

Vive la Justice !

Vive l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) !

Vive la coopération internationale !

Je vous remercie.